

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2020

Le 19 juin 2020 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 05 juin 2020, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Georges ALEXANDRU, Cyntia ANDIREU, Maurice ARMAND, Guy BERGON, Hervé CARRIERE, Jean-Marie CASTANIER, Michèle COUDERC, Dominique FEYT, Alexandre GRATACAP, Sébastien IMBERT, David JOFFRE, Cécile PRONZAC, Marion TABEYSE, Véronique VENZAC

Absente excusée ayant donné procuration : Marc COUDON

Secrétaire de séance : PRONZAC Cécile

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 25 mai 2020.

Vote du taux d'imposition 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier pour 2020, les taux d'imposition de l'année 2019, à savoir :

Taxe d'habitation	10,16 %
Taxe foncière (bâti)	16,97 %
Taxe foncière (non bâti)	100,94 %

Pour rappel le taux d'imposition est inchangé depuis plusieurs années.

Subventions aux associations

Des subventions ont été attribués aux Associations de la commune, après examen pour chaque association, du bilan moral et financier de l'année 2019, que ces dernières ont fourni.

Il est précisé que l'association Sud Cantal Foot n'a pas eu de subvention attribuée mais bénéficie du tarif « association de la commune » pour les locations des salles des fêtes, à savoir la consommation électrique et le forfait nettoyage.

Les associations de Chasse et de Pêche devront proposer dans l'année une action en faveur des habitants de la commune (par exemple chasse aux nuisibles, journée pêche pour les écoliers ...)

Tarifs salles des fêtes : consommation électrique

Le Conseil Municipal constate que le cout des consommations électriques des salles des fêtes payé par la commune est beaucoup plus élevé que le cout facturé aux utilisateurs. En effet le fournisseur les facture 0,42 €/kW alors que la commune le refacture 0,20 €/kW

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des tarifs de location des salles des fêtes « L'Occitane » à Saint Julien de Piganiol et « L'Orée du Rouergue » à Saint Santin comme suit : la part consommation électrique est portée à 0,42 € / kw au lieu de 0,20 / kw. Les autres tarifs restent inchangés suivant tableau ci-dessous.

	Habitants de la commune		Habitants hors commune		Associations de la Commune	
	Ven/Lun	Mer/Jeu	Ven/Lun	Mer/Jeu	Avec cuisine	Sans cuisine
Forfait location et ménage	150.00 €		350.00 €		60.00 €	40.00 €
Forfait + 2 jours sup	150.00 €	50.00 €	350.00 €	50.00 €		
Conso électrique	0.42 €/ kW		0.42 €/ kW		0.42€/ kWh	
Caution	1 500.00 €		1 500.00 €		1 500.00 €	1 500.00 €

Budget Primitif 2020 Budget Principal

Mme le Maire demande à Mme Cécile PRONZAC de donner lecture du budget primitif communal pour l'année 2020. Celui-ci s'équilibre en recette et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	458 169,91 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	383 516,27 €

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2020

Budget Primitif 2020 Budget Lotissement

Mme le Maire demande à Mme Cécile PRONZAC de donner lecture du budget du Lotissement La Garrigue 3^{ème} Tranche pour l'année 2020 qui s'équilibre en recette et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	371 547,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	346 794,09€

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2020

Voirie Communale

L'entreprise ROUQUETTE a fourni un devis pour le programme de voirie 2020. Il est décidé d'enlever certains points et d'ajouter une première tranche de goudronnage des allées des Cimetières. Un nouveau devis sera fourni.

Informations projet Cœur de Village Saint Julien de Piganiol

Madame le Maire informe le conseil qu'un projet de réhabilitation du Cœur de Village à Sint Julien de Piganiol est en cours. La maîtrise d'œuvre a été confié au bureau d'étude Gétude qui propose aujourd'hui une 1^{ère} tranche de travaux Place de l'Eglise. Le devis est examiné par le conseil et il est décidé de supprimer certains points afin d'en diminuer le cout estimé à 182 755 € HT. Le montant du nouveau devis sera de 142 615 € HT, ce qui diminuera aussi le montant de la maîtrise d'œuvre (9% du montant HT). Un nouveau devis devra être proposé par le bureau d'étude.

Une information est aussi donnée sur l'enfouissement des réseaux à Saint Julien de Piganiol. C'est le SIEDA qui conduit les travaux. La part communale s'élèvera à 59 000 € TTC. Ces travaux sont en cours et devraient s'achever au mois de novembre.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : suite aux directives du gouvernement l'école reprendra un fonctionnement normal à partir du lundi 22 juin 2020 avec le respect des gestes barrière. La cantine pourra rouvrir avec un allègement du protocole sanitaire.

Madame le Maire tient à remercier les agents communaux pour leur implication lors de la crise sanitaire Dans un contexte compliqué les services ont continué à fonctionner dans le respect des contraintes sanitaires et la réouverture de l'école a pu se faire progressivement suivant les instructions du gouvernement.

Elle précise aussi que la réouverture de la cantine n'a pas été possible dès le 11 mai à cause de consignes très strictes et d'un nombre d'heure de travail des agents des écoles insuffisant, malgré le renfort de Mme CODIS (normalement à l'école de Port d'Agrés). Les parents d'élèves ont manifesté leur mécontentement par courrier auprès de la mairie. Il leur a été répondu que les moyens humains à disposition ne permettaient pas la réouverture de la cantine dans le respect des normes sanitaires.

Informations Maison France Services :

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une demande de la labélisation « Maison France Service » (anciennement Maison des Services) a été déposée au nom de la Commune auprès des services de la Préfecture avant les élections. Il convenait de se positionner avant que d'autres communes soient intéressées et que le projet ne parte ailleurs. Une seule Maison France Services sera implantée par canton. Mme la Sous-Préfète est venue en mairie il y a 15 jours pour étudier cette demande et suite à sa visite elle a décidé de valider le projet. La structure devrait pour voir ouvrir en janvier 2021.

Les Maisons France Services regroupent 9 opérateurs (CAF, MSA, Pôle Emploi, CPAM, CARSAT, Tribunal Grande Instance, Direction Départementale des Finances Publiques, La Poste, Préfecture). Elles ont pour but de proposer aux administrés un guichet unique des services.

Les agents doivent être au nombre de deux, la structure doit être ouverte au moins 24h par semaine et doivent suivre des formations à l'automne pour répondre aux demandes des usagers.

Financièrement, l'Etat subventionne les collectivités à hauteur de 30 000 € de Fonctionnement par an. Ce qui permettra de créer un mi-temps complémentaire. Les investissements nécessaires peuvent être financés avec la DETR, le FCTVA ...

Loyer appartement St Julien de Piganiol :

Madame le Maire rappelle la délibération n°CM121956 portant augmentation du loyer du logement situé au 4 chemin des Ecoliers à Saint Julien de Piganiol pour l'installation d'un monte escaliers. Considérant que l'entreprise mandatée pour installer ce monte escalier pour accéder au logement n'a pas pu réaliser ces travaux en raison de l'épidémie de Coronavirus avant le vendredi 12 juin 2020 et considérant les problèmes de santé rencontrés par les locataires et notamment pour accéder à leur appartement situé à l'étage, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de leur accorder un dégrèvement du montant du loyer du mois de juillet 2020, soit 600 €.

Désignation des représentants dans la commission Communales des Impôts :

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, soumet une liste de 12 commissaires titulaires et 12 suppléants, au choix du Directeur Général des Finances Publiques de Rodez.

Désignation des représentants dans la commission Appel d'Offre :

Lors du Conseil Municipal du 25 mai 2020, Madame le Maire a présenté les diverses commissions communales et délégations dans lesquelles les conseillers ont été invités à s'engager. Ainsi la délibération n° CM200510 détermine la création des commissions communales et la désignation des conseillers municipaux délégués dans chaque commission.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres de la commission Appel d'Offre suivant le tableau ci-dessous :

Appel d'Offres	Président	COUDERC Michèle
	Titulaire	PRONZAC Cécile
	Titulaire	FEYT Dominique
	Titulaire	CARRIERE Hervé
	Suppléant	JOFFRE David
	Suppléant	BERGON Guy
	Suppléant	IMBERT Sébastien

Désignation des représentants dans les commissions de Decazeville Communauté :

Commission Administration Finances : Michèle COUDERC, Dominique FEYT, Cécile PRONZAC

Commission Cadre de Vie Environnement : Dominique FEYT, Guy BERGON

Commission Développement économique Commerces Artisanat : Cécile PRONZAC, Marion TABEYSE

Commission Urbanisme Habitat : Véronique VENZAC

Commission Action Sociale : Michèle COUDERC, Cécile PRONZAC

Commission Action Culturelles : Cyntia ANDRIEU

Commission Transport et mobilité : Michèle COUDERC, Cécile PRONZAC

Commission Aveyron/Cantal :

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite rencontrer le Conseil Municipal du Cantal pour lancer cette commission et poser les premières discussions. Madame le Maire contacte le Maire du Cantal.

Jumelage :

Les Espagnols auraient dû venir à Saint Santin en mai dernier, mais suite à la crise sanitaire leur voyage a été annulé. Madame le Maire a eu contact avec le Maire de Laspuña. Il regarde s'ils peuvent venir à l'automne ou si le déplacement est reporté à 2021.

Fonctionnement électrique de la pompe à eau au lac de St Julien

L'eau d'arrosage des fleurs est pompée dans le lac de Saint Julien de Piganiol. Suite aux travaux au lotissement, le Poste de Relevage a été modifié et le compteur fermé par Decazeville Communauté. Ce compteur alimentait aussi la pompe. Il convient donc de la raccorder à un autre compteur ou d'en faire poser un. Après discussions il est décidé de tirer un câble des sanitaires public pour l'alimenter.

Projet Maison d'Assistantes maternelles

Ce projet est une demande de plusieurs assistantes maternelles du village et des parents. Madame le Maire propose de se renseigner sur la marche à suivre pour une telle création et d'en discuter avec les demandeurs afin de voir ce qu'il est envisageable de faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00